

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 5 OCTOBRE 2026

Point 2 de l'ordre du jour

Demande de renouvellement du cautionnement en faveur de l'Association d'accueil familial de jour du district du Gruyère pour une durée de cinq ans

Depuis 2008, la Ville de Bulle se porte caution de l'Association d'accueil familial de jour du district de la Gruyère (AAFJ), pour une durée actuellement de cinq ans, renouvelable sur demande.

Lors de sa séance du 10 octobre 2016, le Conseil général acceptait de renouveler le cautionnement en faveur de l'AAFJ et d'augmenter le montant de Fr. 100'000.00 à Fr. 150'000.00. Le 11 octobre 2021, le Conseil général approuvait le renouvellement du cautionnement par la Ville de Bulle, à hauteur de Fr. 150'000.00, pour une durée de cinq ans.

Ce cautionnement arrivant à échéance à fin 2026, l'AAFJ a sollicité sa reconduction jusqu'au 31 décembre 2031.

Pour rappel, l'AAFJ verse les salaires des assistantes parentales alors que les parents ne s'acquittent des frais de garde qu'en fin de mois. Par ailleurs, la participation du Service de l'enfance et de la jeunesse, au titre de la délégation de surveillance, est versée sous forme d'acomptes.

Le système de trésorerie mis en place permet ainsi à l'Association de bénéficier d'une limite de crédit en compte-courant auprès d'un établissement bancaire pour faire face, le cas échéant, à d'éventuels manques de liquidités temporaires.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver le renouvellement du cautionnement par la Ville de Bulle, à hauteur de Fr. 150'000.00, pour une durée de cinq ans, en faveur de l'Association d'accueil familial de jour du district de la Gruyère.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Maxime Pasquier

Raoul Girard